



Affiche CGT, 1^{er} mai 1936.

MENACES SUR LE 1^{ER} MAI

Un 1^{ER} MAI VIVANT !

Le projet de loi visant à élargir le travail le 1^{er} mai sera à nouveau porté aux votes le 10 avril prochain.

Ce texte remet en cause le seul jour férié obligatoirement chômé, « *symbole universel des luttes des travailleuses et travailleurs* ». C'est une régression sociale sans précédent.

► Un acquis social et sociétal

Le 1^{er} mai est l'enfant centenaire de tous les travailleurs et travailleuses. Son acte de naissance pourrait être celui qui fut rédigé par notre camarade Georges Séguy dans son ouvrage *1^{er} Mai : 100 printemps*. « Né le 20 juillet 1889 à Paris, 42, rue de Rochechouart, à la fin du congrès constitutif de la Deuxième internationale socialiste, réuni à l'occasion du centenaire de la Révolution française et de l'anniversaire de la Commune de Paris ». Un joli parrainage républicain, donc...

Le texte de l'appel de l'Internationale socialiste de 1889 décide qu'il « sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du Congrès international de Paris ». Les travailleurs des diverses nations auront à accomplir cette manifestation dans les conditions qui leur seront imposées par la situation spéciale de leur pays. »

Caractéristiques

La date retenue, le 1^{er} mai 1890, fut donc fixée pour exiger la journée de 8 heures, dans le prolongement du *moving day*, manifestation nationale américaine de Chicago depuis 1886 durant laquelle la répression avait été terrible, notamment marquée par les massacres sanguinaires des militants ouvriers d'Haymarket et la pendaison des leaders du mouvement. Le slogan « 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos » inaugure une revendication qui va dès lors être au cœur de la lutte sociale : la réduction du temps de travail.

Le premier défilé a lieu en 1890. Les ouvriers portent un triangle rouge à la boutonnière dont les trois côtés symbolisent le partage du temps entre le travail, les loisirs et le sommeil. C'est une journée pacifique qui appartient désormais à l'histoire et comptera parmi les grandes dates de celle-ci.

1891, le drame de Fourmies

Ce succès déplut aux patrons français qui l'année suivante s'inspirèrent de la répression qui frappa les ouvriers américains qui

affrontèrent les forces patronales et policières de leurs pays. Ces dernières firent des émules parmi le patronat du textile qui ne voulait faire aucune concession sociale, notamment sur les 8 heures.



La grève du 1^{er} mai 1891 à Fourmies (59) fait se tendre le patronat local qui avait annoncé une journée travaillée. Si les revendications du prolétariat sont clairement affirmées, la journée se veut également festive : un pique-nique et un bal populaire sont prévus.

Le patronat de son côté n'a pas le cœur aux réjouissances et avertit qu'il ne fera aucune concession aux manifestants, en même temps qu'il exerce des pressions pour que les gendarmes à cheval gagnent la cité fourmiesienne. Et, en effet, la troupe arrive et tire sur la foule. Dix manifestants, hommes ou femmes, jeunes ou plus âgés sont tués.



Manifestation du 1^{er} mai 1906 à Paris.

© Ernest Louis Désiré, le Délégué-wikimedia.org

© Coll. gallica.bnf.fr / BnF, FOL LC2 3980 (BIS).

Ces répressions et injustices commises au cours de ce jour tragique susciteront une énorme émotion et d'innombrables commentaires de condamnations, interpellant le gouvernement. Elles resteront à la postérité de l'histoire sociale sous le nom de « Fusillade de Fourmies ».

L'indignation provoquée par ce massacre traverse aussitôt le pays et dépasse les frontières. Sans nul doute, ce drame contribua à donner à cette journée une nouvelle dimension de lutte, de solidarité et de générosité ouvrières.

Au XX^e siècle

Les revendications portées par les manifestants suivent les événements de ce siècle et sont le miroir de leurs vécus et de leurs espoirs.

À la fin du XIX^e siècle, l'enthousiasme initial tend à s'estomper au regard des mesures policières prises pour éviter les rassemblements et débordements éventuels.

Néanmoins, en 1906, le grand projet de grève générale et le désir de paix entre les nations permettent à la CGT de réactiver les mobilisations. Ce désir de « prendre la rue » culmine à l'occasion du 1^{er} mai de cette année-là. Ce sera certainement la plus grande manifestation organisée par la jeune CGT en faveur des huit heures.

En dépit des excitations réactionnaires, et contre l'attente intéressée des partis cléricaux et monarchistes, l'ordre est donné de garder le caractère d'une manifestation pacifique du prolétariat en faveur de la journée de huit heures. La formule était simple, la démonstration faite, les 50 000 policiers mobilisés à Paris n'ont pas à intervenir.

En 1919, l'expérience révolutionnaire qui se joue à l'Est concentre tous les regards et encourage toutes les audaces. Une dynamique révolutionnaire se déploie à nouveau. Pour contrer son extension, le gouvernement de Clemenceau présente, le 8 avril, un projet de loi en faveur de la journée de huit heures. Il est voté à l'unanimité par la Chambre le 17 avril et ratifié le 23 par le Sénat.

Le 1^{er} mai 1924 sera marqué par un appel à la Paix. La Fédération des cheminots relaie l'appel de la Fédération syndicale internationale (FSI). Elle affirmera à nouveau que la Paix voulue, organisée – et défendue contre les intrigues et la démesure des chauvins – est, pour toutes les patries, l'inexorable condition de sécurité, de prospérité et de rayonnement.

Elle s'oppose également à tous les militarismes, toute politique de vanité nationale et à toutes les excitations guerrières des enrichis de la guerre. L'appel affirme également haut et fort que le peuple, toujours vaincu, exploité et dupé par les dirigeants qui font appel à son dévouement et à son abnégation, opposera sa volonté de Paix par le désarmement et la réconciliation internationale.

1936 : 1^{er} mai historique

Face au péril fasciste, une puissante vague unitaire déferle sur le pays. Elle se concrétise au sommet par la création du Comité national du Rassemblement populaire au lendemain du 14 juillet 1935. Cette contagion unitaire gagne le mouvement syndical, et le Congrès de Toulouse, du 2 au 6 mars 1936, met fin à quinze années de divisions syndicales.

Le 1^{er} mai 1936 sera d'une ampleur considérable. Dès lors, ce dernier rimera avec l'espoir d'un changement de société. Il sera également le cadre d'arrêts massifs du travail et de puissantes manifestations annonçant les grèves généralisées avec occupation des usines dans les semaines qui vont suivre.



© Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/7

Institutionnalisation

Pendant l'occupation allemande, les responsables de l'État français décident, à l'image de ce qui a été pratiqué dans l'Allemagne nazie ou en Espagne franquiste, d'institutionnaliser le 1^{er} mai pour en subvertir le sens originel.

Dorénavant, cette journée est officiellement désignée « comme la fête du Travail et de la Concorde sociale » et elle devient chômée.

Au lendemain de l'écrasement du nazisme, le 1^{er} mai 1946 se déroule sous la double action revendicative et de la bataille pour le redressement national. L'année suivante, cette journée devient un jour férié, obligatoirement chômé et payé.

Après le massacre du 14 juillet 1953, qui a vu sept manifestants algériens et français mourir sous les balles de la police, les défilés sont interdits par le gouvernement. Celui du 1^{er} mai 1954 se transforme donc en un rassemblement sur la pelouse de Reuilly.



Après quinze ans d'interdiction de défiler à Paris, la CGT décide, pour le 1^{er} mai 1967, de reconquérir les rues de Paris et lance un appel à manifester de la République à la Bastille. Ce jour-là, près de cent mille travailleurs défilent dans les rues, faisant la démonstration que les conditions de l'explosion sociale à venir sont réunies.

Un symbole élargi

À partir des années 1980, un certain nombre de travailleurs réfugiés, immigrés, s'inscrivent dans cette journée dans les manifestations aux côtés des travailleurs français.

En 1988, comme une provocation et un affront, le Front national veut s'emparer du 1^{er} mai, en plaçant Jeanne d'Arc au cœur de ses célébrations. Tout un programme...

En 2002, le 1^{er} mai dépasse de loin le défilé syndical. Plus d'un million et demi de personnes descendent dans les rues pour dire « Non à Le Pen » et participent à son échec au second tour de l'élection présidentielle. Confinement oblige, en 2020, la journée s'organisera depuis chez soi, mais avec autant de revendications. L'initiative choisie par de multiples organisations syndicales au niveau mondial est un concert visionnable en ligne, pour célébrer l'internationalisme revendiqué par les syndicats. La CGT est bien évidemment de la partie.

Et aujourd'hui ?

Le 1^{er} mai, s'il est resté un symbole des luttes des travailleurs, a vu sa portée s'élargir au fil de l'histoire et intégrer une dimension internationaliste de paix et de liberté. La tentative de révision des droits acquis pour cette journée signe le franchissement d'une ligne rouge, historique, politique et sociale.

► Notre 1^{er} mai

Après nous avoir volé deux années de vie à la retraite, essayé de nous voler deux jours fériés et vouloir restreindre encore le droit de grève dans les transports, gouvernement et patronat veulent faire disparaître le 1^{er} mai !

La première salve a été lancée fin juillet 2025. Le Sénat, institution dans laquelle siège une nette majorité de droite, vote, avec le soutien du gouvernement, la possibilité pour les commerces de bouche, de vente alimentaire au détail, les fleuristes et les établissements culturels de faire travailler leurs salariés un 1^{er} mai.

Un enjeu politique

Cette proposition de loi, qui pourrait concerner des centaines de milliers de salariés de ces secteurs, dont ceux des boulangeries, traiteurs, boucheries, primeurs, supermarchés, cinémas, musées, aurait dû être examinée ensuite à l'Assemblée nationale le 22 janvier 2026, lors de la journée réservée au groupe LR. La mobilisation de la CGT, le travail des parlementaires progressistes et la forte opposition de l'ensemble des organisations syndicales à ces textes ont empêché son examen.

Aujourd'hui, ce sont les députés du groupe Renaissance qui viennent d'annoncer la réinscription, dans leur « niche » du 10 avril, de cette proposition de loi.

Ce texte, qui est également soutenu par l'extrême droite, sous couvert de donner plus de « pouvoir d'achat », ouvre une brèche béante dans notre droit du travail et pourrait rayer d'un trait de plume plus d'un siècle de conquêtes sociales.

Contournement de la loi

Le point de départ de la discussion remonte à la fin du mois d'avril 2025, lorsque certains boulangers (trois boulangeries sanctionnées en 2025 sur 35 000 pour avoir fait travailler leurs salariés un 1^{er} mai) avaient dénoncé les contrôles inédits menés ces dernières années par l'Inspection du travail. En effet, en France, si les patrons-artisans sont déjà autorisés à travailler, ils ne peuvent y contraindre leurs salariés durant cette journée fériée et chômée.

Au final, l'extension de dérogation, déjà prévue par le Code du travail, pourrait permettre aux grands groupes d'ouvrir leurs enseignes, InterFlora, Marie Blachère, Grand Frais, Carrefour, instaurant une concurrence avec les petits commerces de proximité. Le grand capital va donc continuer à s'enrichir au détriment des salariés et de ces petits artisans.

Une journée de lutte

Le 1^{er} mai a été arraché de hautes luttes et dans le sang (voir « *Un acquis social et sociétal* » page 12). C'est le seul jour de l'année qui est légalement férié et obligatoirement chômé (reposé) pour tous les salariés. En clair, un jour payé par les patrons pour aller manifester ! En effet, les employeurs ne peuvent pas imposer à leurs salariés de travailler, sauf dans les secteurs qui ne peuvent pas s'arrêter (hôpitaux, transports,

hôtels et restaurants, usines à feu continu). La proposition de loi tend donc à aligner progressivement le régime du 1^{er} mai sur celui des autres jours fériés en affaiblissant son caractère d'exception absolue.

Faire vivre la riposte

Face à cette menace réelle, la riposte est indispensable les 10 avril et 1^{er} mai prochains ! Si, grâce à notre mobilisation, cette proposition de loi n'a pas pu être votée en juillet, l'étau se resserre avec l'alliance entre la droite, l'extrême droite et le bloc macroniste et nécessite de réagir massivement ! Le Comité confédéral national (CCN) de la CGT des 3 et 4 février a acté un plan de bataille pour empêcher l'adoption de ce projet.

Il invite l'ensemble des structures de la CGT à interpellier massivement les députés et à organiser, le 10 avril prochain, des rassemblements devant toutes les permanences parlementaires et l'Assemblée nationale pour faire barrage à cette loi honteuse ! À cette occasion, la Fédération CGT des cheminots demande à ses structures de participer largement aux initiatives proposées en territoire et à Paris.

Enfin, au regard du contexte international, des offensives du grand patronat et des grands groupes de presse en leur possession pour faire monter partout les idées d'extrême droite, actons d'ores et déjà de faire du 1^{er} mai 2026 une grande journée de mobilisation pour la paix, la justice et le progrès social ! On ne lâche rien !

Sébastien Nugou,
secrétaire fédéral pôle revendicatif,
Patrick Chamaret,
membre du Bureau de l'IHS.

